

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **jeudi 20 décembre 2018 à 15 h.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Christine Imbeau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

Sont absents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018.
2. Questions de l'assistance.
3. Nomination du directeur général par intérim de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Aliénation de véhicule et d'équipements du Service de sécurité incendie – Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.
5. Aliénation de véhicule du Service de sécurité incendie - Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec.
6. Adoption du Règlement numéro 828-42, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2019 ".
7. Adoption du Règlement numéro 1275, intitulé: " Règlement décrétant les taux des taxes foncière générale et spéciale pour l'année 2019 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
8. Adoption du Règlement numéro 1276, intitulé: " Règlement décrétant les taux de la taxe d'eau pour l'année 2019 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
9. Adoption du Règlement numéro 1277, intitulé: " Règlement décrétant le taux de la taxe sur la gestion des matières résiduelles pour l'année 2019 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
10. Adoption du Règlement numéro 1278, intitulé: " Règlement décrétant les taux de la taxe d'assainissement des eaux usées pour l'année 2019 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
11. Adoption du Règlement numéro 1279, intitulé: " Règlement décrétant les taux de la taxe pour la vidange des fosses septiques pour l'année 2019 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".

12. Questions de l'assistance.

13. Levée de la séance.

...Madame la mairesse suppléante Christine Imbeau ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

2018-497

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 20 décembre 2018, soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2018-498

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - MONSIEUR PIERRE BERGERON

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur général de la Ville de Mont-Saint-Hilaire suite à l'annonce du départ à la retraite de monsieur Daniel Desroches;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la continuité des opérations de la Ville, le conseil souhaite nommer monsieur Pierre Bergeron, présentement directeur du Service du loisir et de la culture, à titre de directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, un ajustement salarial peut être effectué lors d'une affectation temporaire d'un cadre devant occuper temporairement un emploi dont le classement est supérieur à celui de son emploi régulier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Pierre Bergeron à titre de directeur général par intérim, de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 22 décembre 2018 jusqu'à l'embauche du prochain directeur général.

Que monsieur Bergeron bénéficiera de la prime salariale de 10 % au cours de cette affectation, tel que prévu à la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 5 décembre 2018.

2018-499

ALIÉNATION DE VÉHICULE ET D'ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) débutera ses opérations le 1^{er} janvier 2019 et assurera le service incendie sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'en ce sens, il y a lieu de procéder au transfert de propriété d'un véhicule et des équipements du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire en faveur de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une Ville d'aliéner, à titre onéreux, tout bien qu'elle a en sa possession et dont elle souhaite se départir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'aliénation des biens plus amplement décrits à l'annexe " A " jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, aux prix indiqués dans celle-ci, en faveur de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tout document donnant effet à la présente.

2018-500

ALIÉNATION DE VÉHICULE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) débutera ses opérations le 1^{er} janvier 2019 et assurera le service incendie sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit se départir d'un (1) véhicule incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au transfert de propriété du véhicule en faveur du Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec (CGER);

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une Ville d'aliéner, à titre onéreux, tout bien qu'elle a en sa possession et dont elle souhaite se départir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'aliénation du véhicule ci-après décrit au profit du Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec.

TYPE	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	No DE SÉRIE	IMMATRICULATION	VALEUR
Autopompe	Pierce	Maxi Saber	2017	4P1BAAFF6HA017440	L 716968	579 420 \$

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tout document donnant effet à la présente.

2018-501

RÈGLEMENT NUMÉRO 828-42 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 828-42, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2019 ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-502

RÈGLEMENT NUMÉRO 1275 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 2019 DANS LA VILLE DE MONT-SAINTE-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1275, intitulé: " Règlement décrétant les taux des taxes foncière générale et spéciale pour l'année 2019 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-503

RÈGLEMENT NUMÉRO 1276 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE LA TAXE D'EAU POUR L'ANNÉE 2019 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1276, intitulé: " Règlement décrétant les taux de la taxe d'eau pour l'année 2019 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-504

RÈGLEMENT NUMÉRO 1277 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2019 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1277, intitulé: " Règlement décrétant le taux de la taxe sur la gestion des matières résiduelles pour l'année 2019 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-505

RÈGLEMENT NUMÉRO 1278 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2019 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1278, intitulé: " Règlement décrétant les taux de la taxe d'assainissement des eaux usées pour l'année 2019 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-506

RÈGLEMENT NUMÉRO 1279 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE LA TAXE POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2019 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1279, intitulé: " Règlement décrétant les taux de la taxe pour la vidange des fosses septiques pour l'année 2019 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2018-507

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 15 h 10.

Christine Imbeau,
Mairesse suppléante

Michel Poirier,
Greffier adjoint